

Paru dans

Entreprendre

> SPECIAL AVOCATS

Le cabinet des acteurs de la vie publique

Après 25 ans d'existence, CITYLEX AVOCATS est devenu un acteur incontournable du droit administratif. Conseil, contentieux, médiation et négociation, les deux avocats associés, Thibaut Adeline-Delvolvé et Marie-Hélène Ansquer, nous en disent plus.



Quels sont vos clients ?

CITYLEX accompagne les entreprises privées et les personnes physiques dans leurs relations avec les administrations. Nous sommes notamment des spécialistes du droit de la commande publique (marchés de travaux, services, fournitures) et assistons à ce titre les sociétés qui souhaitent devenir attributaires de marchés publics ou qui les exécutent. Le droit de l'urbanisme est également un de nos domaines phares de compétence et des promoteurs immobiliers nous confient leurs intérêts.

Comment votre cabinet peut-il aider les entreprises ?

La réponse à un appel d'offres, l'exécution d'un marché public, l'obtention d'une autorisation administrative,

d'un permis de construire sont des événements importants dans la vie et pour le développement de nos clients, souvent des PME aux prises avec les pièges d'une législation et d'une réglementation toujours plus foisonnantes, à plus ou moins juste titre. Nous intervenons pour que l'application du droit ne soit plus une contrainte mais une source de sécurité juridique et donc un atout concurrentiel, un gain de temps et d'argent. En cas de litige, nos clients viennent chercher au cabinet la technicité et la rigueur juridiques indispensables au succès.

Votre connaissance des personnes publiques est un véritable atout ?

Le cabinet CITYLEX est dédié à la vie publique de manière générale. Les collectivités territoriales, leurs établissements et les centres hospitaliers représentent une part importante de nos clients. Cette connaissance du monde public de l'intérieur nous permet d'accompagner efficacement nos clients « entreprises » sur des audits de permis de construire, la passation ou l'exécution d'un marché ou encore au contentieux. Nous savons anticiper les attentes et réflexes culturels de l'administration.

Qu'est-ce qui fait votre marque de fabrique ?

Notre avons développé une vraie culture de proximité avec nos clients qui se traduit par une accessibilité immédiate aux six avocats de l'équipe y compris

les associés. Elle se manifeste aussi par une écoute attentive et nous mettons en place une stratégie en fonction du but recherché, sans concession, dans la sincérité et la vérité de notre obligation d'information. Nous n'ignorons pas les points faibles, nous les affrontons, en équipe avec nos clients. Nous développons une relation de grande confiance avec eux. Nous avons aussi une fine connaissance de la jurisprudence de nos juridictions et savons donc bien anticiper l'issue d'un dossier. Enfin, nous travaillons de manière collégiale sur chaque dossier, ce qui offre à nos clients la garantie à la fois de la sécurité et de l'inventivité dans l'application du droit. Artisans du droit, nous avons fait le choix du 100 % sur-mesure.

La médiation est aussi une de vos spécificités ?

Nous sommes spécialistes du droit public, l'un de nous étant diplômé de l'Institut du Droit Public des Affaires et l'autre titulaire du Diplôme Universitaire de Médiateur. Professionnels de la prévention et du règlement des litiges, nous connaissons les bienfaits et les limites du recours au juge. Nous conseillons donc en parfaite connaissance de cause soit un contentieux traditionnel, soit une médiation.

CITYLEX
AVOCATS